



**COMMUNE DE LEYMENT**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 9 AVRIL 2021**

Nombre de conseillers  
Présents: 13  
Absent: 1  
Excusé avec pouvoir: 0  
Votants: 13

Date de convocation :  
02/04/2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Leyment, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de madame Marilyn BOTTEX, Maire.

Membres présents à la séance : mesdames Marilyn BOTTEX, Line BEAU-GUYAT, Stéphanie CLOP, Marie-Ange DAGAND, Brigitte MESCLIER, Espérance PANAYE, Marie VILLECOURT, messieurs Nicolas BARBERIE, Bruno BIAU, Jacques GROS, Joël MARTRA, Emmanuel PETAT, Éric VIOLLET.

Secrétaire de séance : Emmanuel PETAT

**Ordre du jour :**

- vote des budgets :
  - communal,
  - eau/assainissement,
  - local commercial,
- affectation des résultats,
- vote des taux,
- autorisation pour le temps partiel du personnel,
- organisation du temps de travail des agents annualisés,
- remboursement des frais de carte grise pour le véhicule des pompiers,
- devis pour la réparation de la fuite d'eau au rond-point de la RD1084,
- présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la CCPA sur les exercices 2014 à 2019,
- questions diverses.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- vente des hangars rue de la Cime,
- bail de l'association des Boules,
- motion au sujet au dossier FAMY.

Elle propose de supprimer de l'ordre du jour :

- autorisation pour le temps partiel du personnel,
- organisation du temps de travail des agents annualisés.

En préambule, madame le Maire explique que suite à la démission du conseil de Dominique MACRI, les membres du Conseil Municipal sont désormais au nombre de 14. Compte tenu des modalités des élections votées au scrutin de liste, il n'est pas possible d'organiser des élections complémentaires pour le remplacer.

- **Vote des budgets**

Budget local commercial

Monsieur Nicolas Barberie présente le budget du local commercial communal par chapitre pour la section fonctionnement et pour la section investissement.

Excédents de fonctionnement du budget 2020 à affecter au budget 2021	Fonctionnement 8.450€
--	--------------------------

Ces 8.450,00€ seront affectés sur les recettes de fonctionnement du budget 2021.

Le total des dépenses Fonctionnement et Investissement s'élève à 146.881,65 € et le total des recettes Fonctionnement et Investissement s'élève à 146.881,65 €.

Budget eau et assainissement :

Monsieur Nicolas Barberie présente le budget eau assainissement 2021 par chapitre pour la section fonctionnement et par opération pour la section investissement.

Excédents de fonctionnement du budget 2020 à affecter au budget 2021	Fonctionnement 78.011,83€
--	------------------------------

Ces 78.011,83€ seront affectées en recette d'investissement.

Le budget eau assainissement s'équilibre en dépenses aussi bien qu'en recettes à la somme de 292.310,32 €.

Budget principal communal :

Monsieur Nicolas Barberie présente le budget communal 2021 par chapitre pour la section fonctionnement et par opération pour la section investissement.

Résultats de l'exercice 2020 à affecter sur le budget 2021	Fonctionnement 174.860,23€
--	-------------------------------

154.860,23€ seront affectés en recette d'investissement et 20.000,00€ seront affectés en recette de fonctionnement.

Le budget communal s'équilibre en dépenses aussi bien qu'en recettes à la somme de 1.281.503,48 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les affectations de résultat des trois budgets de la commune ainsi que les trois budgets.

- **Vote des taux**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes d'imposition et de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2021 soit :

- foncier bâti = 13.49 %
- foncier non bâti = 56.94%

La taxe d'habitation n'existant plus, elle n'a plus besoin d'être votée.

- **Remboursement des frais de carte grise pour le véhicule des pompiers**

La commune a établi la carte grise pour le nouveau camion.

La procédure n'étant pas adaptée aux moyens de paiement des collectivités madame le Maire a effectué les démarches par internet et a utilisé sa carte bleue personnelle pour un montant de 185,76€ ; elle demande le remboursement au Conseil Municipal qui donne son accord à l'unanimité.

M. Eric Viollet ajoute : le camion a été livré aux pompiers. La commune a fourni une échelle télescopique qui pourra être transportée à l'intérieur du camion.

- **Devis pour la réparation de la fuite d'eau au rond-point de la RD1084**

Madame le Maire présente le devis de la SOGEDO pour la réparation de la fuite située sous le rond-point de la RD1084.

La réparation directe de la fuite nécessitant des travaux trop coûteux pour la commune, la SOGEDO a proposé une solution moins onéreuse qui consiste à dévier le réseau avant la fuite pour le raccorder de l'autre côté du rond-point au réseau existant ; le montant de cette opération s'élève à 12.929,54€ TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis de la SOGEDO.

- **Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la CCPA sur les exercices 2014 à 2019**

Madame le Maire expose les principaux points relevés par la Chambre Régionale des Comptes :

- améliorer la connaissance du coût du ramassage des déchets (évocation à cette occasion de la suppression du service de la balayeuse, en cours de débat à la CCPA),
- orienter les dépenses de subventions versées aux communes pour financer leur projet en mutualisant les projets des communes.

- **Vente des hangars rue de la Cime**

M. Klinger, qui souhaite acheter les hangars, a contacté la mairie pour expliquer que sa banque met du temps à financer son projet. En attendant de disposer des fonds, il propose que la commune lui loue les bâtiments.

A la demande de Madame Le Maire : « souhaitez-vous louer le bâtiment » onze personnes sont contre, une personne pour et une s'abstient.

- **Bail de l'association des Boules**

Madame le Maire rappelle l'étude de structure qui avait été commandée pour la sécurisation de la butte qui surplombe le terrain de boule. Elle explique que l'ancien conseil avait pris la décision, avant d'engager ces travaux, de laisser les boulistes occuper leur terrain sous condition d'une météo clémente et sans alerte de vigilance.

Depuis, l'association des Boules a demandé le renouvellement de son bail de location du terrain. Compte tenu de la complexité du dossier, madame le Maire propose une réunion avec les responsables de l'association pour faire le point.

- **Motion au sujet au dossier FAMY**

Madame le Maire rappelle que cette société doit exploiter une carrière pour le recyclage de matériaux inertes (en face de AML) ; la loi oblige ce type d'activité à proposer des compensations environnementales (soit sur la commune ou ailleurs).

La commune avait demandé à FAMY de remplacer les pins Douglas coupés dans les bois de la Servette par des essences originelles (ex: chênes).

Toutefois, la commission du CNPM (Conseil National de la protection de la Nature) a émis un avis défavorable car les arbres doivent être replantés dans un endroit où il n'y a jamais eu d'arbre. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une motion pour soutenir FAMY en demandant l'application des mesures de compensation telles que décidées et validées précédemment par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.

- **Questions diverses**

- M. Eric Viollet explique avoir été contacté par une société d'installation de panneaux solaires qui souhaite installer une ferme photovoltaïque sur un tènement agricole situé en bord de RD1084. Madame le Maire explique que cette parcelle est située en zone artisanale gérée par la CCPA et que l'endroit ne semble pas très approprié.
- Madame le Maire rappelle que la société qui veut exploiter une carrière aux Brosses propose de rencontrer les élus pour présenter le projet. Le rendez-vous est fixé au 27/4/2021 à 19h00.
- Madame Line Beau-Guyat présente le courrier de madame Marina Navas qui demande une dérogation au Plan Local d'Urbanisme pour construire sa maison en partie sur une zone réservée à l'urbanisation future dans le cadre de projets d'ensemble (type lotissement). Le Conseil Municipal décide qu'un courrier lui sera envoyé afin d'expliquer qu'il n'est pas possible de déroger au Plan Local d'Urbanisme pour un cas particulier.
- Madame le Maire fait part des informations concernant l'étude commandée par la CCPA pour le projet d'une création de sortie d'autoroute entre Meximieux et Ambérieu. Elle explique n'avoir été conviée que récemment à une réunion de restitution alors que le projet est déjà avancé. L'étude propose plusieurs solutions dont trois sur Leyment ; la plus cohérente semble être à Leyment Les Rousses. Madame le Maire précise qu'elle a indiqué qu'aucun avis ne serait donné sans présentation au conseil municipal et qu'elle souhaite que soient précisées les modalités de raccordement sur les réseaux secondaires existants.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 21h30.

Pour copie conforme,  
Le Maire  
Marilyn Bottex

